

Etes-vous boursier(e) ? oui – non (1) si oui montant annuel ou échelon de bourse :
Origine de la bourse : CROUS – Département – DASS – Autre (1) :

Avez vous demandé un hébergement au CROUS de Nice : oui - non

Situation du candidat à prendre en compte

Etes-vous actuellement salarié(e) ? oui – non (1) (si oui fournir dernier bulletin de salaire)

Percevez-vous des allocations de la C.A.F. ? oui – non (1) (si oui fournir attestation) montant :

N° d'allocataire :

Quotient familial :

Situation de la famille du candidat à prendre en compte

Votre père ou mère (1) veuf(ve), divorcé(e), séparé(e), élève-t-il seul(e) 1 ou plusieurs enfants – oui – non (1)

Nombre d'enfant(s) à charge du foyer fiscal :

	<u>Noms et prénoms</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>niveau scolaire /études poursuivies ou situation professionnelle</u>
1			
2			
3			
4			
5			

Vos parents perçoivent-ils des allocations familiales ; allocations logement ; APL – oui – non (1) si oui fournir attestation – montant :
N° d'allocataire :

Eloignement du domicile habituel de l'étudiant par rapport à l'établissement scolaire d'inscription

en nombre de kilomètres :

Département :

(1) Rayer les mentions inutiles

L'étudiant devra impérativement joindre à sa demande d'hébergement toutes les pièces justificatives correspondant aux informations demandées dans ce questionnaire (voir document en annexe « pièces à fournir »).

ENGAGEMENT

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR LA PRÉSENTE NOTICE SACHANT QUE TOUTE ERREUR OU OMISSION DANS CES RENSEIGNEMENTS PEUT ENTRAÎNER LE REJET DE LA DEMANDE.

JE M'ENGAGE À INFORMER SANS DÉLAI LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT DE TOUT CHANGEMENT QUI POURRAIT SURVENIR DANS MA SITUATION.

A

le

Signatures des parents

signature de l'étudiant(e)

Cadre réservé à l'administration

RBG foyer fiscal :

RBG de l'étudiant :

Situation familiale :

Eloignement (kms) :

Nombre d'enfants :

Boursier :

DOSSIER DE DEMANDE D'HEBERGEMENT ETUDIANT ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Date de retrait des dossiers : dès réception de la lettre d'admission

Date limite de retour des dossiers : 20 juin 2013 (cachet de la poste faisant foi)

Pour information : vous devez également faire une demande de logement au CROUS de Nice, parallèlement à votre demande d'hébergement à la Villa Arson

Pièces à fournir

Les dossiers incomplets et hors délais ne seront pas étudiés et seront rejetés

1. Une photocopie de **l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents** de l'étudiant(e) adressé par les services fiscaux en 2012 pour les revenus perçus en 2011 **et l'avis d'imposition de l'étudiant** si ses revenus sont déclarés séparément

(ATTENTION : seul un avis d'imposition de l'étudiant lui-même ne peut être recevable, même s'il est indépendant)

2. Une photocopie du livret de famille (pages mariage(s) et naissances enfants)
3. Une attestation d'attribution ou de non attribution de bourse obtenue dans l'enseignement supérieur adressée par le CROUS pour l'année 2012/2013
4. Une attestation de la CAF des parents mentionnant le **quotient familial** (téléchargeable sur ameli.fr)
5. **une lettre descriptive relatant précisément les situations particulières** doit être jointe en complément des justificatifs demandés, *(en l'absence de ces justificatifs et de cette lettre explicative , ces situations particulières ne seront pas prises en compte) :*
 - a) Pour le candidat boursier à la charge de l'un de ses parents divorcés :
 - Une copie du jugement de divorce en entier (toutes les pages) confiant l'étudiant à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire
 - **Et** l'avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'autre parent, précisant le montant de la pension versée
 - b) Pour le candidat étranger ou/et dont les parents résident à l'étranger, 3 bulletins de salaire ou avis d'imposition et une attestation sur l'honneur des parents précisant qu'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et le montant en **euros** de ces revenus (appréciation par **le Consulat de France** du pays de résidence du niveau de revenus compte tenu de la vie locale).

Le secrétariat de l'école est en droit d'exiger en outre toute pièce jugée nécessaire à l'examen du dossier du candidat et notamment les photocopies de déclarations de revenus, de quittance de loyers, d'attestation de la CAF, de certificats médicaux, de bulletins de paye, de notification d'ASSEDIC, ...

*Nous vous rappelons qu'il doit être possible au Secrétariat Pédagogique de **pouvoir joindre téléphoniquement le candidat** ou son représentant aux heures de bureau.*